

Descriptif technique sommaire

Nota : Le présent descriptif est sommaire, il pourra être légèrement modifié, seul le descriptif conforme à l'arrêté du 10 mai 1968 sera contractuel.

1. Gros œuvre

- Terrassements généraux. Fondations suivant prescriptions de l'étude de sol.
- Dalle sous-sol en béton lisse ou finition quartz
- Les Parois du sous-sol seront coulées en place ou préfabriqué
- Dallage RdC en béton armé – ou prédalle ou précontraint suivant étude béton.
- Planchers des étages en béton armé, prédalle ou précontraint suivant étude béton.
- Murs de façade en bloc à maçonnerie ou en maxibrique ou en béton ou en pré-mur, ou ossature bois pour les parties sous bardage suivant mode de construction et étude thermique.
- Murs séparatifs entre logements et murs séparatifs entre logements et parties communes seront en béton armé ou maçonneries ou placostill type SAD.
- Revêtement extérieur de type, enduit gris moyen, et bardage métallique aspect zinc gris, plaquette de parement brique couleur rouge localisation au choix de l'architecte suivant permis de construire.
- Escalier commun en béton destiné à recevoir une peinture
- Appuis et seuils de fenêtre : revêtement béton ou métallique suivant choix architecte.
- Balcon béton brut finition lissée.

2. Toiture – Etanchéité – Zinguerie

- Etanchéité
Complexe d'étanchéité sur dalle béton ou charpente bois, compris isolant de caractéristique conforme à l'étude thermique suivant choix architecte, au niveau des toits terrasses
- Descente EP
Descente en PVC couleur en façade ou en gaine technique au choix de l'architecte.

3. Cloisons sèches – Faux plafonds – Isolation

- Cloisons de distribution dans le logement de type cloisons sèches PLACOPAN ou similaires de 50 mm d'épaisseur, face hydrofuge dans les salles de bains.

- Doublage parois extérieures : complexe 100 + 10 mm isolant suivant étude thermique, type PLACOMUR ou similaire.

4. Menuiseries extérieures – Garde-corps – Fermetures

- Menuiseries extérieures en PVC gris clair, à étanchéité et isolation renforcées.
- Vitrage double isolant sur toutes les menuiseries extérieures (épaisseur suivant étude thermique et acoustique).
- Occultation des ouvertures par volets roulants PVC pour les fenêtres et portes fenêtre des pièces principales, manœuvre par tringle et électrique pour la baie principale du séjour.
- Garde-corps des balcons en serrurerie remplissage en verre, choix par l'architecte suivant permis de construire.

5. Menuiseries intérieures

- Porte palière : à âme pleine, 40 mm d'épaisseur équipée d'une serrure à canon de sûreté, fermeture 3 points joint isophonique.
- Portes intérieures de distribution de type ISOPLANE à âme alvéolaire de 40 mm d'épaisseur à recouvrement, montées sur des huisseries métalliques ou bois de 50 mm d'épaisseur. Finition laquée d'usine avec un décor rainuré, avec 1 clé par chambre, 1 verrou de condamnation pour les WC et la salle de bain suivant plans.
- Façades de placard SOGAL ou similaire, coulissantes pour largeur supérieure à 90 cm, et pivotantes pour largeur inférieure montées sur plinthe et tasseau bois.

6. Cuisines et sanitaires

Cuisine

Type T2

- Ensemble comprenant un évier en résine gris béton avec robinetterie mitigeuse de la marque « GROHE », plan de travail stratifié et crédence stratifiée assortie (hauteur 15 cm).
- Meubles haut en mélaminé (portes stratifiées) : Un meuble avec porte battante, un emplacement pour micro-onde, un meuble avec porte relevable au-dessus micro-onde, une hotte aspirante, un micro-onde.

PARAPHES

.....

Descriptif technique sommaire

Nota : Le présent descriptif est sommaire, il pourra être légèrement modifié, seul le descriptif conforme à l'arrêté du 10 mai 1968 sera contractuel.

- Meuble bas en mélaminé (portes stratifiées) : Un meuble sous évier avec porte battante, un meuble sous plaque avec porte battante, un emplacement libre pour lave-vaisselle, plaque vitrocéramique 2 feux

Un réfrigérateur double porte emplacement libre. Un lave-vaisselle.

Habillage de la chaudière dito meuble cuisine, quand la chaudière est dans la continuité de la cuisine (suivant plan).

Type T3/T4

- Ensemble comprenant un évier en résine gris béton avec robinetterie mitigeuse de la marque « GROHE », plan de travail stratifié et crédence stratifiée assortie (hauteur 15 cm).

- Meubles haut en mélaminé (portes stratifiées) : Deux meubles avec portes battantes, un emplacement pour micro-onde, un meuble avec porte relevable au-dessus micro-onde, une hotte aspirante, un micro-onde.

- Meuble bas en mélaminé (portes stratifiées) : Un meuble sous évier avec porte battante, un meuble sous plaque avec porte battante, deux emplacements libres pour four et lave-vaisselle, plaque vitrocéramique 3 feux.

Un réfrigérateur double porte emplacement libre, un lave-vaisselle, un four encastré.

Habillage de la chaudière dito meuble cuisine, quand la chaudière est dans la continuité de la cuisine (suivant plan)

Salle de bains

- Baignoire en acier émaillé ou acrylique, dimensions 170 x 70 cm (ou 160 x 70 cm) avec robinetterie mitigeuse et ensemble douchette de la marque « GROHE ».

- Douche de type bac en acrylique pose sur pied. Dimension 120x70 ou 80 X 80 selon plan et contrainte technique. Robinetterie mitigeuse et ensemble douchette de la marque « GROHE ». Porte de douche ou rideau de douche à poser par l'occupant du logement.

- Meuble de SDB : Meuble composé d'une simple vasque pour les T2/T3 et d'une double vasque pour les T4 en résine encastrée. Robinetterie mitigeuse de la marque « GROHE », montée sur un meuble avec plan compact, portes et étagère, un emplacement pour lave-linge. Un lave-linge.

- Miroir avec rétro éclairage et deux niches 30x30 au-dessus du plan de toilette.

- Tablier de baignoire carrelé.

WC

- Ensemble WC sur pied bloc cuvette réservoir, à double débit, en porcelaine, abattant double.

Production d'eau chaude

- Production eau chaude sanitaire par chaudière gaz individuelle à condensation suivant étude thermique. Thermostat dans la pièce de vie.

7. Electricité - Télévision - Téléphone

Electricité

- Installation conforme aux normes en vigueur (C15-100).
- Alimentation en monophasé 220V.
- Disjoncteur différentiel 500mA, bipolaire 15/60A incorporé au tableau d'abonné.
- Appareillage de marque Legrand série Dooxie, ou similaire.

Équipement minimum

- entrée et dégagement : un point lumineux
- séjour : 5 prises, 1 point lumineux en plafond
- terrasse : 1 prise étanche
- chambre : 3 prises, 1 point lumineux en plafond
- salle de bains : 1 point lumineux et une prise
- WC : 1 point lumineux
- cuisine de plus de 4 m² : 1 point lumineux, 4 prises, 2 prises spécialisées,
- 1 prise 32 A (four ou cuisinière)
- cuisine de moins de 4 m² : 1 point lumineux, 3 prises, 1 prise spécialisée.
- 1 Détecteur de fumée dans chaque appartement, position selon normes.

Télévision - Téléphone

- Une prise TV dans le séjour et dans la chambre principale.
- Antenne TV collective ou réseau câbles permettant la réception de la TNT.
- Deux prises RJ45 dans le séjour et une dans la chambre principale.

PARAPHES

.....

Descriptif technique sommaire

Nota : Le présent descriptif est sommaire, il pourra être légèrement modifié, seul le descriptif conforme à l'arrêté du 10 mai 1968 sera contractuel.

Interphonie

- Interphone reliant l'entrée de la résidence et chaque appartement par système interphone, raccordement du portier au réseau de communication de l'appartement. Ou mise en place d'un système Intratone suivant choix architecte.

8. Chauffage

- La production de chauffage est assurée par des radiateurs reliés à une chaudière gaz à condensation. Sèche serviettes dans la salle de bain.

9. Ventilation mécanique contrôlée

- Ventilation permanente de chaque logement avec entrée d'air frais par grilles dans les menuiseries extérieures des pièces principales, et extraction par bouches dans les pièces de service.

10. Revêtements des sols

Partie habitable

Toutes pièces sauf chambre :

- Carrelage de chez BRC grès cérame Ligne GRIS SATINE ou similaire format 45x45 cm.
- Plinthes assorties.

Chambre :

- Parquet flottant stratifié 7 mm du type « Berry floor » ou équivalent au choix de l'architecte
- Plinthes assorties ou blanche au choix de l'architecte.

Balcons

- Sol béton finition «lissée» ou dalle lisse, compris sujétions d'accessibilité aux PMR pour tous les logements.
- Les gardes corps seront en verre sablé translucide sur ossature métallique gris anthracite

Terrasse

- Sol béton finition «lissée» ou dalle lisse / gravillons lavés sur plots pour terrasses étanchées compris suggestions d'accessibilité aux PMR pour tous les logements.

11. Revêtements des murs et des plafonds

Faïence

- Faïence murale, DECOR HEXAGON BLANCO ou similaire dimension 30x60 cm, couleur au choix de l'architecte

Dans salle de bains faïence toute hauteur en périphérie de la baignoire. Couleurs au choix de l'architecte dans la gamme proposée.

Peinture

- Sur plafonds, de toutes les pièces : Peinture lisse Blanche
- Sur murs de toutes les pièces : Peinture lisse blanche finition B
- Sur ouvrages en bois et huisseries : deux couches de peinture glycérophtalique blanche.

12. Petits équipements

- Placards aménagés en mélaminé blanc, équipement suivant dimension :
 - Si largeur inférieure ou égale à 120 cm : une étagère et une tringle ;
 - Si supérieur à 120 cm : partie armoire avec une étagère et une tringle et partie rangement avec 3 étagères sur 60 cm de large et tringle sur le reste.
- Boîtes aux lettres collectives situées à l'entrée de la résidence ou dans le hall d'entrée suivant les demandes de « la poste ».

13. Parties communes

- Local des ordures ménagères, situé à l'entrée de la résidence : Mur en maçonnerie brut, sol en béton lissée y compris siphon de sol.
- Les locaux vélos (2 unités) situés au Rez-de-chaussée du bâtiment. Finition du sol en béton lissé. Compris racks de rangement vélo sur un côté.
- Ascenseur de 630 kg desservant tous les niveaux.
- Espaces verts : Les plantations et l'engazonnement, conformes au permis de construire, seront réalisés après travaux selon saison.
- Accès parking extérieur, portail ouvrant à la française : Ouverture automatique commandée par télécommande ou Intratone pour accès au stationnement de la résidence. (Une télécommande par place de stationnement).
- Portillon piéton : Un portillon à l'entrée de la résidence avec clef sur organigramme ou badge et interphone pour visiteurs commandé depuis les logements par combiné ou Intratone.

PARAPHES

.....

Descriptif technique sommaire

Nota : Le présent descriptif est sommaire, il pourra être légèrement modifié, seul le descriptif conforme à l'arrêté du 10 mai 1968 sera contractuel.

- Accès parking sous-sol. Porte basculante ouverture automatique commandée par télécommande ou Intratone.
- Porte d'entrée du bâtiment en aluminium ou acier à ventouse commandée par un digicode ou lecteur de badge ou Intratone selon choix de l'architecte.
- Entrée du bâtiment avec tapis brosse de dimension 120x50cm minimum.
- Sols du rez-de-chaussée réalisés en carrelage grés cérame, teinte au choix de l'architecte. Murs traités en revêtement de type vinylique ou textile ou toile de verre ou peinture. Plafonds traités en gouttelette fine ou peinture lisse ou faux plafond suivant choix architecte. Eclairage par spots, appliques ou plafonniers.
- Sols circulations étages en moquette, murs traités en revêtement de type vinylique ou textile ou toiles de verre ou peinture. Plafonds traités en gouttelette fine ou peinture lisse suivant choix architecte. Eclairage par spots, appliques ou plafonniers.
- Escalier : murs en gouttelette et sol en peinture.
- Stationnement 36 places dont 2 PMR en aériennes et 32 dont 2 PMR places en sous-sol avec marquage au sol et numérotation.
- Les voiries et parking aérien seront en enrobés noir ou béton balayé
- Traitement des espaces : Les espaces verts seront engazonnés

SIGNATURES

.....